



Vie associative

Correspondants « associations » des services déconcentrés de l'Etat en Mayenne

Délégué départemental à la vie associative	M. Christian Girard	02.43.53.51.81 christian.girard@jeunesse-sports.gouv.fr
Préfecture de la Mayenne	Mme Véronique Pauvert	02.43.01.51.10 reglementation@mayenne.pref.gouv.fr
Inspection académique	M. Eric Favriou	02.43.67.30.10 ce.ia53@ac-nantes.fr
Direction départementale de l'équipement	M. Jean-Marie Renoux	02.43.67.88.40 shc.dde-53@equipement.gouv.fr
Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	Mme Pascale Graf	02.43.59.13.50 pascale.graf@dgccrf.finances.gouv.fr
Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	M. Christian Leplat	02.43.67.60.22
Direction des services fiscaux	M. Denis Sauton	02.43.49.68.01 dsf.mayenne.@dgi.finances.gouv.fr
Trésorerie générale	M. David Hiraut	02.43.49.74.30 david.hiraut@cp.finances.gouv.fr
Direction départementale de l'agriculture et de la forêt	M. Pierre Robert	02.43.49.67.03 ddaf53@agriculture.gouv.fr
Direction départementale des affaires sanitaires et sociales	M. Sébastien Vives-Torrens	02.43.67.20.35 dd53-comn@sante.gouv.fr
Direction départementale de la jeunesse et des sports	M. Marcel Gravot	02.43.49.72.05 marcel.gravot@jeunesse-sports.gouv.fr
	Mlle Emeline Monnet	02.43.49.72.04 emeline.monnet@jeunesse-sports.gouv.fr

Associations départementales membres de la Mission d'accueil et d'information des associations (MAIA)

Fédération départementale de Familles Rurales	02.43.53.73.97 familles-rurales-53@wanadoo.fr
Centre d'Etude et d'Action Sociale de la Mayenne	02.43.66.94.34 ceas53@wanadoo.fr
Carrefour des associations	02.43.04.68.62 carrrefourdesassociations@wanadoo.fr
Centre lavallois d'éducation populaire	02.43.56.41.34 clep.animation@wanadoo.fr
MJC La Boule d'Or	02.43.01.63.22 la.boule.dor@wanadoo.fr
APESS	02.43.53.82.16 peu.nicole@wanadoo.fr



Aide à domicile

Le Premier ministre s'intéresse aux emplois à domicile

Le 8 octobre, à l'occasion d'un déplacement en Haute-Loire, le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, a affirmé sa volonté de développer les emplois de service pour parvenir à une « *baisse durable* » du chômage (voir également l'annonce de Jean-Louis Borloo dans *CEAS-point-com* n° 98 du 15 octobre 2004).

Concernant les emplois à domicile pour les personnes âgées, il a demandé à ce que le statut de ces professions soit « *davantage reconnu* ». Mais, depuis 2002, il y a un accord de branche sur les emplois et les rémunérations : le problème est, par contre, de le faire reconnaître par les financeurs ! A moins que le Premier ministre n'évoque une meilleure reconnaissance pour les salariées en gré à gré – ce serait alors une bien mauvaise nouvelle pour les services d'aide à domicile... Cependant, le Premier ministre annonce vouloir « *favoriser le recrutement supplémentaire de*

40 000 professionnels de l'aide à domicile auprès des personnes âgées dépendantes ». Un peu surprenant comme déclaration car les services d'aide à domicile n'évoquent pas vraiment de problèmes de recrutement. Mais le Premier ministre a ajouté que pour cela, l'accession au métier d'aide-soignant serait rendue possible par la validation des acquis de l'expérience. Ainsi, n'y a-t-il pas confusion entre les aides à domicile (auxiliaires de vie sociale) et les aides-soignants ?

Par contre, comme le souligne *Maire Info* du 11 octobre 2004, Jean-Pierre Raffarin n'a pas évoqué le relèvement très controversé à 15 000 euros du plafond de déduction de l'impôt sur le revenu pour les emplois à domicile. Cette mesure du budget 2005 a suscité de vives critiques à gauche mais aussi de la part de l'UDF, qui estime qu'elle ne profitera qu'à 60 000 ménages aisés.



Vie associative

Appel à témoignages

Lors des Conseils d'administration du CEAS, il est traditionnel de réaliser un tour de table pour que chacun puisse exprimer ses préoccupations ou centres d'intérêt par rapport à son environnement. En l'occurrence, lors de la dernière réunion (le 2 octobre, à Château-Gontier), une administratrice a fait part de dérives concernant des

pratiques de rémunérations abusives, voire illicites, exercées par des médecins ou chirurgiens (dépassements d'honoraires en fonction des revenus, rémunération en liquide, etc.)... Les adhérents qui auraient connaissance de faits précis sont invités à prendre contact avec le CEAS.

La pensée hebdomadaire

« *L'instruction et l'éducation de nos enfants sont des affaires trop sérieuses pour être laissées aux polémistes. A ceux qui inventent un passé de carton pâte pour les besoins d'une série télévisée. Aux essayistes en chambre, qui n'ont jamais mis les pieds dans un collège banlieusard et sortent de leurs cornues des " remèdes " éculés. On s'étonne de voir le ministre lui-même, faite d'argent et d'idée directrice, sortir de son chapeau la dictée et l'autorité " retrouvée ", comme si l'on s'en moquait sous les préaux* ».

Hervé Hamon, « Pour une école ambitieuse » (éditorial), *Ouest-France* du 5 octobre 2004.